

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

COOPÉRATIONS ET STRATÉGIES TERRITORIALES - VOLET TERRITORIAL DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER 2021-2027 - SOLlicitation DE L'ENVELOPPE ANIMATION ET 2025

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

COOPÉRATIONS ET STRATÉGIES TERRITORIALES - VOLET TERRITORIAL DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER 2021-2027 - SOLLICITATION DE L'ENVELOPPE ANIMATION ET 2025

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du 20 février 2023 relative à l'instruction et la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) et la délégation du portage du Groupement d'Action Locale (GAL) à la structure porteuse ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre du DLAL dans le cadre du plan stratégique National 2023-2027 et du Programme régional FEDER/FSE + Nouvelle-Aquitaine 2021-2027 signé le 14 septembre 2023 ;

Cette convention comprend notamment un plan d'action organisé en 8 fiches-action dont celle relative à l'animation, la communication, la gestion, le suivi et l'évaluation de la stratégie (Fiche-action 8). Elle comprend les dépenses d'animation et de gestion du programme réparties sur 3 postes entre le Communauté d'Agglomération du Niortais et la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre.

Vu la convention de partenariat entre le bénéficiaire « chef de file » et les partenaires dans le cadre d'une opération de coopération pour la programmation 2023/2027, selon le dispositif n°77.05.01 LEADER du Plan Stratégique Régional Nouvelle-Aquitaine signée le 14 septembre 2023 modifiée le 7 octobre 2025 ;

Les objectifs sont :

- **Animation et gestion :**

- Mettre en œuvre une stratégie de développement intégrée sur le territoire ;
- Assurer la cohérence entre la stratégie de développement local et les autres politiques et programmes de développement du territoire ;
- Mobiliser, faciliter et accompagner l'émergence de projets innovants en lien avec la stratégie de développement ;
- Faire connaître et diffuser la stratégie de développement local ;
- Mener des actions de communication auprès des porteurs de projets potentiels sur les actions mises en place dans le cadre du PO FEDER 2021-2027 ;
- Accompagner techniquement les porteurs de projets dans l'élaboration et le suivi de leurs projets ;
- Animer le comité de programmation ;

- Mener les actions de gestion suivante : gestion administrative et financière des demandes de subvention – accompagnement des porteurs de projet en lien étroit avec l’animateur du volet territorial ;
- Favoriser la mise en réseau et la mutualisation des actions que ce soit à l’intérieur du territoire ou avec les territoires partenaires.
- **Suivi et évaluation :**
 - Mettre en œuvre et assurer un suivi et une évaluation continue du programme (tableaux de suivi des projets, compte-rendu des réunions, comité unique de programmation, Information en bureaux, mise en place de bilans annuels, etc.) ;
 - Réaliser une évaluation à mi-parcours et en fin de programme ;
 - Diffuser la culture de l’évaluation auprès des porteurs de projets.
- **Capitalisation et diffusion :**
 - Favoriser la diffusion des démarches innovantes ;
 - Faire connaître les actions emblématiques auprès de divers réseaux français et européens.

La gestion et l’animation de la Fiche-action 8 sont dotées d’une enveloppe de 238 137 € sur la période 2021-2027.

La sollicitation de cette enveloppe est réalisée annuellement, après justification et déclaration des temps passés.

La convention ayant pris effet à compter de septembre 2023 et l’ingénierie 2023/2024 ayant été mobilisée par délibération en date du 23 juin 2025, il est présenté aujourd’hui la demande d’ingénierie pour la période de janvier 2025 à décembre 2025.

Le suivi d’activité – voir annexes – justifie d’un temps global d’ingénierie mobilisée sur ce sujet de 606,75 heures. Cela correspond à une dépense réelle de 31 890,16 €. Le calcul de la dépense éligible, par la Région Nouvelle-Aquitaine en qualité d’autorité de gestion des crédits du volet territorial - repose sur le principe des « Options de Coûts Simplifiés (OCS) » dont le taux forfaitaire est de 30,34 € pour la catégorie « Cadre animation – gestion du GAL ». La dépense éligible retenue est donc égale à 21 906,47 € avec un taux de subvention de 80%, soit une recette attendue de 17 525,17 €.

Le plan de financement est le suivant :

TABLEAU DE REPARTITION DU REVERSEMENT PREVISIONNEL		Temps passé sur le projet (en h)	Répartition du temps de travail	Total des dépenses retenues (Base OCS)	Montant FEADER par structure		
Communauté d'Agglomération du Niortais	Agent 1	193,75	79,32%	17 375,34 €	13 900,27 €		
	Agent 2	287,50					
Communauté de Communes Haut Val de Sèvres	Agent 3	125,50	20,68%	4 531,13 €	3 624,90 €		
TOTAL		606,75	100%	21 906,47 €	17 525,17 €		
La répartition financière est susceptible d’être revue au regard du temps de travail réellement passé par chacun des intervenants sur le projet							

Le Conseil d’Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à valider le plan de financement ;

- Autorise le Président à solliciter les crédits fléchés sur la fiche-action 8 Animation, communication, gestion, suivi et évaluation de la stratégie auprès de la Régie Fonds Européens et de la Région Nouvelle-Aquitaine et à signer tous les documents nécessaires à l'obtention et au versement de cette subvention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».